

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

RÉUNION PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 13 juin 2019 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Mme SCHEEN et M. NAVET sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- Mme GERKENS et M. NEUMANN ont un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF ?

M. DECERF.- MM. FERNANDEZ et LOMBA sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- MM. DERWAHL, DUBOIS et HARTOG sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes tous présents Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi qu'une carte d'accès permanent aux sites touristiques et culturels paraprovinciaux qui vous est offerte par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et est valable durant toute la saison 2019. Je rappelle à tout le monde, n'oubliez pas de signer la feuille de présence avant et après, c'est utile.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 18-19/322 : Représentation provinciale au sein de diverses Sociétés intercommunales, Associations sans but lucratif, d'une Société anonyme, de Sociétés coopératives à responsabilité limitée, d'une Société anonyme de droit public, de Sociétés de logement de service public et de Guichets du crédit social.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 18-19/322).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil de ce jour et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

Techniquement, il n'a pas été possible de vous remettre une liste complète à jour mais vous pouvez la consulter sur le portail des conseillers.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

À l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 18-19/296 : Subsidés pour équipements culturels – Allongement du délai accordé aux asbl « Centre Wallon d'Art Contemporain La Châtaigneraie », « Latitude 50 », « Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale » et « Deux Ours » quant à l'affectation et la justification de la subvention leur attribuée.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 18-19/296).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/297 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Liège - Les Chiroux » dans le cadre de l'organisation du Tempo Color 2019, le 4^{ème} week-end de septembre.

Document 18-19/298 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « G.A.R. (Groupe d’ateliers de recherche) » dans le cadre de l’exposition « Archidoc 04 » qui aura lieu du 12 octobre au 20 décembre 2019 à l’ULiège.

Document 18-19/299 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre culturel de Marchin » dans le cadre de la 9^{ème} biennale de photographie en Condroz du 3 au 25 août 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l’ordre du jour (documents 18-19/297, 18-19/298, 18-19/299) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Le document 18-19/297 ayant soulevé des questions et remarques, j’invite le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre Conseil, chers Collègues, est appelé à marquer accord sur une demande de soutien de l’asbl « Centre culturel de Liège – Les Chiroux » dans le cadre de l’organisation Tempo Color 2019 qui a lieu le 4^{ème} week-end de septembre, pour un montant de 3.000€. Cette demande de subvention a été traitée par votre 1^{ère} commission ce mardi.

Le Tempo Color est un festival urbain qui favorise la rencontre dans l’espace public. Ce festival est organisé par un collectif formé par le Centre culturel les Chiroux, les Jeunesses musicales et le PAC. Les Chiroux ont joint à leur demande le budget de l’année en cours, les comptes et le bilan 2017 ainsi que le budget prévisionnel du festival 2019 dont les dépenses s’élèvent à 130.600€.

Un membre se demande, vu le caractère multifacette de ce festival, si d’autres subsides interviennent dans le financement. Oui, lui est-il répondu, la Ville de Liège intervient également mais de la Province, c’est le seul subside via un article spécifique. Il s’agit en effet d’un projet très hétéroclite et basé sur le développement durable et la diversité culturelle.

Un autre membre souligne le fait que cette année, le subside arrive avant l’événement et non pas après, c’est une bonne nouvelle.

Cette résolution a été adoptée par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. En ce qui concerne les deux autres documents, ceux-ci n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 18-19/300 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Demande de soutien du Port Autonome de Liège dans le cadre de l'organisation de la conférence « River Dating » au Palais des Congrès de Liège, les 27 et 28 novembre 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 18-19/300).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et remarques, j'invite donc le rapporteur, Mme Eva FRANSSSEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRANSSSEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

La Commission Culture du Conseil provincial s'est réunie le mardi 11 juin et a analysé le document 18-19/300.

Ce document concerne une demande de soutien du Port Autonome de Liège dans le cadre de l'organisation de la conférence « River Dating » au Palais de Congrès de Liège, les 27 et 28 novembre 2019.

Un membre de la Commission a interrogé M. le Député-Président sur le montant de cette subvention, ce montant de 15.000 € étant supérieur de 3.000 € au montant du déficit prévu pour cette organisation.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Une réponse circonstanciée lui a été faite : en l'occurrence, il s'agit du 12^{ème} rendez-vous annuel entre les acteurs européens du transport fluvial et de la logistique multimodale, affréteurs et transporteurs, en vue notamment de continuer à l'améliorer le développement et le verdissement du transport fluvial, celui-ci étant reconnu comme ayant le meilleur impact environnemental au sein de la plate-forme multimodale.

Des conférences auront lieu parallèlement à des rendez-vous d'affaires et à des visites. La rencontre précédente avait eu lieu en 2018 à Strasbourg.

Il a également été question du développement du Port Autonome de Liège, celui-ci se trouvant limité dans son expansion par le peu de terrain encore disponible et par l'interrogation qui subsiste concernant le démantèlement et le coût de la dépollution du site de Chertal.

En conclusion, on peut voir ce montant de subside « surélevé » comme un geste d'encouragement pour les activités du Port Autonome de Liège.

Le résultat du vote est 8 pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale pour ce rapport particulièrement complet. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/301 : Budget provincial 2019 – 2^{ème} série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 18-19/301).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

M. DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Laissez-moi tout d'abord profiter de ma présence à la tribune pour saluer et féliciter une élue qui va nous quitter aujourd'hui, c'est son dernier conseil provincial, une élue de ma circonscription, Julie CHANSSON qui part au Parlement fédéral. Félicitations à toi.

(Applaudissements).

Notre 2^{ème} Commission a donc examiné certaines modifications budgétaires.

Plusieurs questions ont été posées par des délégués, notamment une augmentation au niveau des vacataires. L'explication a été qu'il est difficile d'estimer notamment les nouvelles formations qui sont organisées et qu'il est également difficile d'évaluer les activités qui arrivent au fil de l'année.

Une deuxième question au niveau de l'ordinaire sur l'augmentation des non-valeurs pour à peu près 100.000 € on a demandé quelle année fiscale était concernée par cette augmentation. Il a été répondu que le nettoyage vient des comptes de Lierneux et qu'il ne s'agit pas de l'année 2018.

On a également demandé pourquoi il y avait une augmentation des fonctionnements techniques d'à peu près 10%. Encore une fois, il a été répondu que dans le budget initial il est difficile de prévoir tous les éléments pour faire un budget le plus précis possible et que cette augmentation de 10% n'était pas vraiment une volonté mais un hasard selon les demandes.

Au niveau de l'extraordinaire, on a posé une question sur une forte augmentation du suivi des chantiers.

Il a été répondu que cela venait principalement du chantier de Bavière qui demande de gros travaux de coordination et également était demandé d'expliquer la forte augmentation de la communication routière et des repas scolaires.

Pour les repas scolaires, c'est la décision de la Province de participer au cantines Green Deal et au niveau du deuxième point, c'est notamment aussi l'acquisition de nouvelles poubelles qui vont concerner toute la législature qui nous occupe.

Voilà les questions qui ont fait l'objet de réponses lors de notre commission.

Il y a eu 5 abstentions et 6 voix pour pour ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/302 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Revers » dans le cadre de l'organisation d'un séjour à Rome « Carnet de Viaggio », du 16 au 21 septembre 2019.

Document 18-19/303 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation Léon Fredericq – Subvention de fonctionnement 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 18-19/302, 18-19/303) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre deuxième Commission vous propose de les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/304 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Didier PETITJEAN (association de fait « Le Comité provincial de football de la Province de Liège ») dans le cadre de l'organisation des finales de la Coupe de la Province de football, les 25 mai et 2 juin 2019 dans les infrastructures du CREF à Blegny.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019**Document 18-19/305 : Octroi de subventions en matière de Sports - Demande de soutien de la S.A. « Golazo Sports » dans le cadre de l'organisation du Meeting international d'Athlétisme de la Province de Liège, le 17 juillet 2019 - convention à conclure portant sur les éditions 2019 à 2024.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 18-19/304, 18-19/305) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Marion DUBOIS, à vous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DUBOIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Maintenant que je suis à la tribune, je vais faire un peu comme mon collègue et vous remercier car aujourd'hui c'est mon dernier Conseil, pour l'accueil chaleureux que vous m'avez fait.

Donc, ce vendredi 7 juin 2019, votre deuxième Commission s'est réunie et les documents 18-19/304 et 18-19/305 concernant l'octroi de subsides en matière de sports ont soulevé des questions.

Le document 18-19/304 concernant l'organisation des finales de la Coupe de la Province de Football.

Une Commissaire se demande pourquoi l'octroi intervient maintenant alors que la date est passée. On lui répond que cet événement se greffe au championnat et que celui-ci n'est pas complètement terminé. De plus, la demande arrive chaque année en avril.

Concernant le document 18-19/305 relatif à l'organisation du meeting international d'athlétisme, une Commissaire se demande à quoi vont servir les 170.000 € de subside.

On lui dit que c'est le prix à payer pour avoir un organisateur de renommée et que le but est d'encore monter dans le ranking. Le montant est non-indexé et le nom des athlètes n'est pas encore connu.

Cette même Commissaire s'étonne que la convention évoque le versement d'une première tranche, c'est-à-dire 50% qui doit être versé 2 mois au préalable. Elle s'interroge également si cela a été fait.

On lui répond que non, ça n'a pas été fait car ce montant doit passer au Conseil.

Votre Commission a adopté ces documents avec 6 voix pour et 5 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/306 : Octroi de subventions en matière de Relations publiques – Demande de soutien de l'Union Professionnelle des Métiers de la Communication dans le cadre de la 21^{ème} édition de la remise des prix de l'UPM© au Val Benoît, le vendredi 24 mai 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 18-19/306).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce vendredi 7 juin et avait à son ordre du jour l'octroi d'une subvention en matière de Relations publiques - Demande de soutien de l'Union Professionnelle des Métiers de la communication dans le cadre de la 21^{ème} édition de la remise du prix de l'UPM au Val Benoît.

Il est d'abord expliqué par la Députée que la demande de subside est datée du 17 avril 2019.

Une question est posée de savoir comment le subside allait être justifié ?

Il est expliqué que la justification serait donnée par les organisateurs pour des dépenses réalisées dans la rédaction du dossier presse, de la création d'une brochure et de la publicité dans la presse.

La Commission vous propose de voter pour le subside par un vote de 6 voix pour et 5 abstentions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/307 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 3^{ème} série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 18-19/307).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Vice-président.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- J'avais oublié ça, merci Monsieur le Président.

Votre troisième Commission s'est réunie ce mardi 11 juin pour examiner, entre autre, le document 18-19/307 intitulé « Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 3^{ème} série ».

Un Commissaire interroge le Député quant à savoir si la Province bénéficie toujours d'un bon rating en termes de taux d'intérêts.

Monsieur le Député répond que oui, et que le Directeur financier gère le portefeuille financier en la matière pour équilibrer le pourcentage entre billets de trésorerie et emprunts afin d'éviter de mauvaises surprises.

Un autre Commissaire s'interroge sur la suppression de deux emprunts, l'un concernant la réalisation de travaux au Service de la Communication de l'antenne d'Eupen et le second concernant la réalisation de travaux dans les établissements de l'enseignement de la Promotion Sociale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Ces dossiers relevant des compétences et des matières liées aux travaux et infrastructures, les réponses n'ont pu être livrées en réunion mais les Commissaires ont pu prendre connaissance dès le lendemain à la première heure des réponses qui suivent : en ce qui concerne l'antenne d'Eupen, les travaux étaient conditionnés à la réalisation d'un chemin d'évacuation envisagé avec les pompiers.

Comme il subsiste une incertitude quant à la nécessité des travaux et sur leur nature, le crédit « travaux » a été supprimé et par conséquent, son mode de financement également.

Pour ce qui concerne l'installation de stores dans les établissements d'enseignement de Promotion Sociale, il s'agit plus d'un marché de fournitures que de travaux, ceux-ci seront financés à hauteur de 30.000 € par prélèvement sur le budget ordinaire.

Votre Commission se prononce par 5 voix pour et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Vice-président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/308 : CILE : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2019.

Document 18-19/309 : CHR Verviers : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2019.

Document 18-19/310 : ENODIA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2019.

Document 18-19/311 : ECETIA Intercommunale : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2019.

Document 18-19/312 : ECETIA Finances : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2019.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Document 18-19/313 : ISoSL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 26 juin 2019.

Document 18-19/314 : A.I.D.E. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2019.

Document 18-19/315 : NEOMANSIO : Première assemblée générale ordinaire fixée au 27 juin 2019.

Document 18-19/316 : CHR Citadelle : Première assemblée générale ordinaire fixée au 28 juin 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ordre du jour (documents 18-19/308, 18-19/309, 18-19/310, 18-19/311, 18-19/312, 18-19/313, 18-19/314, 18-19/315, 18-19/316) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces neuf documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre 3ème Commission vous propose de les adopter par 5 voix pour et 5 abstentions pour le document 18-19/310 relatif à ENODIA et par 8 voix pour et 2 abstentions pour les huit autres documents.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme MARECHAL.

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (de son banc).- Je demande simplement un vote séparé pour le point 17 Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Logique ! D'autres interventions ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote.

Je vous propose de commencer par le document 18-19/310 « ENODIA » :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant les huit autres documents :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 18-19/317 : Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019 arrêtée par l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 18-19/317).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/318 : Intervention financière de la Province dans le coût des travaux de restauration et de renouvellement des toitures et des charpentes du Complexe Saint-André sis Place du Marché, 27 à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 18-19/318).

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et des remarques, j'invite donc le rapporteur, M. Roland LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEONARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

La quatrième Commission a donc examiné le dossier 18-19/318 relatif à l'intervention financière de la Province dans le coût des travaux de restauration, principalement ici de la charpente et de la toiture du Complexe Saint-André à Liège.

Plusieurs questions ont été soulevées en Commission. Une membre de la Commission a ainsi demandé quelles furent, en 2014, les motivations de la participation de Liège Europe Métropole au financement de ce projet qui, selon elle, semble typiquement liégeois ?

Il a été répondu que l'édifice, une fois restauré, sera occupé conjointement et à due proportion, par la Province et par la Ville de Liège. Il est destiné à accueillir des manifestations temporaires à caractère culturel et touristique dépassant largement le strict cadre de la Ville de Liège. Cette dimension supracommunale justifie dès lors l'intervention financière de Liège Europe Métropole dans ce projet.

A la question portant sur le montant total du subside accordé par Liège Métropole, il a été répondu que celui-ci s'élevait à 700.000 €.

Une membre de la Commission a relevé également la complexité des chiffres présentés et a souhaité obtenir, sous forme de tableau, le décompte des montants engagés par la Province, soit en direct soit via Liège Europe Métropole. Il a été confirmé qu'un tableau de synthèse serait fourni aux Conseillers.

Enfin, des précisions ont été demandées quant à un montant de subside en nature de 235.438,92 €. Il a été confirmé que c'était une erreur matérielle dans le rapport, qu'il ne s'agissait nullement d'une subvention en nature mais bien d'une partie du subside global dont j'ai évoqué les montants ci-avant, qui était affecté au volet « désamiantage » de l'édifice.

Le point a ensuite été soumis au vote et adopté par 6 voix pour, aucune voix contre et 5 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/319 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Radio-Télévision-Culture » dans le cadre de la production et la diffusion de l'émission « Rat des Villes, Rat des champs » pour les années 2019 et 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 18-19/319).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/323 : Règlement provincial relatif à l'octroi d'un subside pour l'acquisition d'une première borne de rechargement pour véhicules électriques.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 18-19/323).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/320 : Don d'un véhicule SMUR du CHR de la Citadelle pour les besoins de l'EPAMU.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 18-19/320).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est penchée ce vendredi sur le rapport de notre Collège provincial qui avait pour objet de soumettre, à l'agrément de notre Assemblée, l'apport de matériel roulant spécifique, véhicule SMUR que voici (photo), par le CHR de la Citadelle à la Province de Liège.

Ce dont a pour but de favoriser les formations dispensées par l'EPAMU dans le cadre de l'organisation d'exercices didactiques. Le véhicule serait amené à être utilisé sur le site d'entraînement de la Maison de la Formation à Seraing.

Le bien consiste en un véhicule SMUR du CHR de la Citadelle, comme je l'ai dit, de marque Mercedes. Il a été immatriculé le 23 mai 2007 et il est valorisé approximativement à 4.000 €.

L'opération juridique doit être considérée comme « une libéralité » au profit de la Province de Liège, qui peut être définie comme étant « un acte juridique ayant pour objet un transfert ou un abandon d'un droit, à titre gratuit, entraînant pour la personne gratifiée un enrichissement corrélatif à l'appauvrissement du disposant ».

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Un membre souligne que le kilométrage du véhicule n'est pas indiqué, sera-t-il dès lors amené à beaucoup circuler ? Il lui est répondu que non, il restera sur le site et permettra de faire intervenir, dans les exercices de simulation et d'entraînement, les médecins et infirmiers en incluant par exemple l'utilisation du matériel médical et l'embarquement des blessés.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité, pas d'abstention cette fois-ci, par votre cinquième Commission par 7 voix pour ; 0 voix contre et 0 abstention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/321 : Octroi de subventions en matière de Formation – Soutien aux asbl « Aux Sources », « Rebonds », « Compas Format » et au « Zentrum für Förderpädagogik – Time-Out » dans le cadre du projet Espace Tremplin – Fonctionnement 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 18-19/321).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI.- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Avant de déclarer close la séance de ce jour, je voudrais remercier à la fois Mmes Julie CHANSON, Marion DUBOIS, Muriel GERKENS et Eva FRANSSSEN pour les travaux qu'elles ont effectués avec nous durant cette année écoulée et qui, pour des raisons diverses, vont nous quitter.

Encore merci Mesdames pour votre participation à notre Conseil.

(Applaudissements)

Je déclare donc close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que vous devez encore signer la seconde feuille de présence.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le mercredi 26 juin 2019 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17h15'.